

# Inégalités relatives à la mortalité attribuable à des blessures non intentionnelles au Canada



Les blessures non intentionnelles constituent une des principales causes de décès au Canada.\* Chaque année, plus de 30 personnes pour 100 000 meurent des suites de blessures non intentionnelles au

Les facteurs ayant une incidence sur la mortalité attribuable à des blessures non intentionnelles :



Comportement  
(p. ex. prise de risques)



Facteurs psychosociaux  
(p. ex. travailleurs exténués)



Facteurs socioéconomiques  
(p. ex. logement sécuritaire et adéquat)

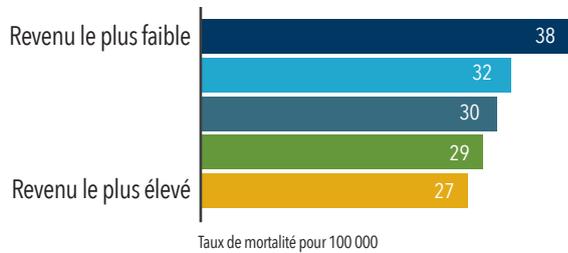


Environnement  
(p. ex. accès réduit à des services essentiels comme les hôpitaux)

Des niveaux de revenu et d'éducation faibles sont associés à des taux accrus de mortalité attribuable à des blessures non intentionnelles.



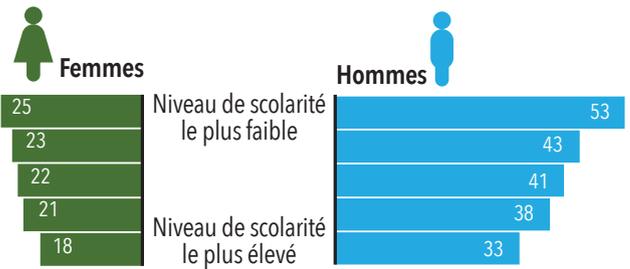
Mortalité attribuable à des blessures non intentionnelles selon le revenu



Taux de mortalité pour 100 000

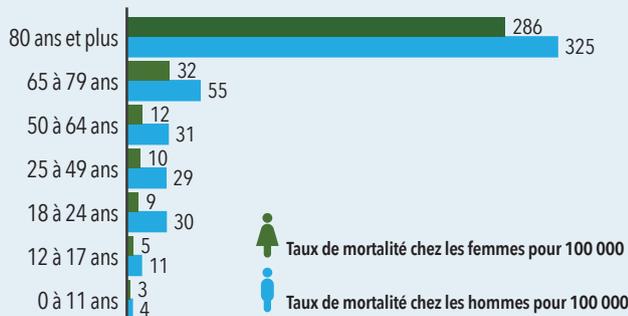


Mortalité attribuable à des blessures non intentionnelles selon le niveau de scolarité

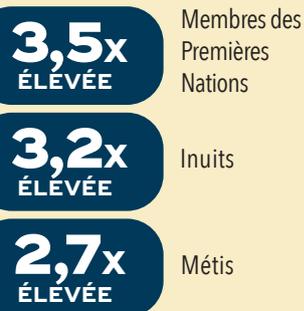


Taux de mortalité pour 100 000

Le taux de mortalité attribuable à des blessures non intentionnelles augmente avec l'âge, et on constate une hausse fulgurante chez les personnes âgées de 80 ans ou plus. Les taux de mortalité attribuable à des blessures non intentionnelles sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes :



Comparativement aux personnes non autochtones, les Autochtones sont particulièrement exposés à la mortalité attribuable à des blessures non intentionnelles :



Les iniquités vécues par les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis sont le résultat direct des politiques et des pratiques coloniales qui incluent la relocalisation massive forcée, la perte de terres, la création du système de réserves, l'interdiction des langues et des pratiques culturelles autochtones ainsi que la création du système des pensionnats. Les traumatismes intergénérationnels non résolus s'ajoutent aux défis auxquels sont confrontés les peuples autochtones.

La mortalité attribuable à des blessures non intentionnelles est

1,6x PLUS ÉLEVÉE

chez les Canadiens vivant dans les zones les plus défavorisées sur le plan matériel que chez les Canadiens vivant dans des zones les moins défavorisées sur le plan matériel\*\*;

1,9x PLUS ÉLEVÉE

dans les régions éloignées que dans les centres urbains\*\*\*.

Réduire la mortalité attribuable à des blessures non intentionnelles nécessite de se pencher sur les facteurs comportementaux, socioéconomiques et environnementaux.

\* Les blessures non intentionnelles font référence à ce que l'on appelle plus communément les accidents. Les chutes, les incidents liés au transport, dont la majorité étaient des collisions impliquant des véhicules automobiles, et les empoisonnements accidentels, y compris les surdoses, sont les trois principales causes de décès attribuables à des blessures non intentionnelles au Canada.

\*\* La défavorisation matérielle est définie par un pourcentage supérieur de personnes sans diplôme d'études secondaires, un rapport population/emploi inférieur et un revenu moyen inférieur (chez les personnes de 15 ans et plus).

\*\*\*Autres que Toronto, Montréal et Vancouver.

Source : Statistique de l'état civil : Base de données sur les décès (2009-2011)

Pour d'autres données sur les inégalités en santé, consultez le site suivant : [www.sante-infobase.canada.ca/Inegalites-en-sante](http://www.sante-infobase.canada.ca/Inegalites-en-sante)

Citation suggérée : Agence de la santé publique du Canada. Les principales inégalités en santé au Canada : un portrait national. Ottawa, Agence de la santé publique du Canada, 2018.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2019  
Cat. : HP35-113/7-2019F-PDF | ISBN : 978-0-660-29691-3 | Pub. : 180797